



**Rapport de gestion du Conseil d'administration  
à l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2014**

# Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2014

Toujours confronté à la baisse de la presse gratuite d'annonces et de l'imprimerie, le groupe Spir Communication réalise un chiffre d'affaires consolidé de 515,0 millions d'euros et limite sa perte opérationnelle courante à – 1,6 million d'euros pour l'exercice 2013.

Ce niveau de résultat opérationnel courant, proche de l'équilibre, résulte notamment de la performance des activités Médias Thématiques et de l'ensemble des offres Internet qui compense partiellement les difficultés rencontrées sur la période par les activités d'Imprimerie, par le support Presse de l'activité Médias Généralistes et aussi par l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires.

Le résultat opérationnel s'établit à – 41,7 millions d'euros. Il intègre notamment des provisions pour dépréciation du goodwill de l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires et du goodwill de l'activité Imprimerie pour un montant global de 13,2 millions d'euros ainsi que des provisions pour charges de restructuration et pour risques à hauteur de 25,7 millions d'euros.

Ces provisions étaient pour l'essentiel déjà dotées au 30 juin 2013.

La structure bilantielle du Groupe reste saine, avec un endettement net limité à 12,3 % des capitaux propres.

## Evolution du groupe Spir Communication en 2013

Les comptes consolidés de l'exercice 2013 ainsi que les informations comparatives 2012 ont été préparées en appliquant les seules règles de reconnaissance et d'évaluation figurant dans les normes IFRS et interprétations IFRIC adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

La base de préparation des informations financières consolidées résulte en conséquence des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2013 telles qu'elles sont adoptées au 31 décembre 2013 par l'Union Européenne.

Le Groupe applique pour la première fois au 31 décembre 2013 la norme IAS 19 révisée qui conduit à la comptabilisation des écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

La mise à jour du calcul des engagements de départ à la retraite s'est traduite par l'identification d'une erreur dans le traitement des taux de turn-over appliqués par le Groupe. La correction d'erreur a été traitée conformément à l'IAS 8 et elle est exposée dans la Note 2.3 de l'annexe des comptes consolidés.

## Comptes consolidés

en millions d'euros	2012	2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>542,5</b>	<b>515,0</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>10,0</b>	<b>(1,6)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3,5</b>	<b>(41,7)</b>
Résultat net avant résultat des activités cédées	1,0	(55,6)
Résultat net des activités cédées*	(5,7)	0,0
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(4,7)</b>	<b>(55,6)</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(4,7)</b>	<b>(55,6)</b>

\* Activités Colis et Concept Multimédia Belgique et Tchèque.

### Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2013 de Spir Communication atteint 515,0 millions d'euros. Il est en diminution de 5,1 % par rapport à l'exercice 2012.

Les activités de Médias Thématiques progressent de 1,8 % et le chiffre d'affaires global réalisé sur les offres Internet croît de 6,9 %.

En revanche, le chiffre d'affaires global réalisé sur les supports Presse est en diminution de 20 % et celui de l'activité d'Imprimerie ainsi que celui de l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires baissent respectivement de 9,0 % et de 4,5 %.

### Le résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est une perte de 1,6 million d'euros.

Sont à souligner les performances des principaux sites internet et plus particulièrement celle de LaCentrale.fr, de Logic-Immo.com et celle de l'offre Puissance 3.

Les difficultés de marché pèsent davantage sur le magazine TOP et sur les activités d'Imprimerie et de Diffusion d'Imprimés Publicitaires.

### Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé 2013 est une perte de 41,7 millions d'euros.

Il intègre notamment :

- des dépréciations d'actifs corporels et incorporels pour 14 millions d'euros, dont 13,2 millions d'euros relatifs aux goodwill Imprimerie et Diffusion d'Imprimés Publicitaires,
- des provisions nettes couvrant des risques juridiques, commerciaux, sociaux et divers pour 17,1 millions d'euros et des coûts de réorganisation pour 1,9 million d'euros,
- des coûts nets de restructuration pour les imprimeries IPS de 6,7 millions d'euros.

La majorité de ces éléments était déjà enregistrée lors de la clôture semestrielle.

### Le résultat net consolidé

Après prise en compte d'un résultat financier à – 1,0 million d'euros, d'une charge d'impôt de – 9,5 millions d'euros correspondant à une dépréciation d'une quote-part des impôts différés actifs, et de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence pour – 3,4 millions d'euros, l'exercice se solde par une perte de 55,6 millions d'euros.

### Le résultat net part du groupe

Le résultat net part du Groupe par action, calculé sur 6 245 411 actions s'élève à – 8,90 euros.

## Le bilan

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 147,5 millions d'euros. Leur variation par rapport à l'exercice précédent s'explique par le résultat net de l'exercice 2013 (- 55,6 millions d'euros) et la correction d'erreur relative à l'évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (- 10,3 millions d'euros).

Les provisions et autres passifs non courants augmentent de 17,0 millions d'euros et couvrent notamment l'évolution des risques sociaux et divers.

La part des emprunts et dettes financières à plus d'un an représente 49,01 % du montant de la dette brute et s'analyse comme suit :

- 7,5 millions d'euros constitués d'un prêt bancaire dont la rémunération est un taux fixe de 3,795 % marge incluse,
- 6,0 millions d'euros de crédit-baux dont la rémunération est principalement un taux fixe avec une valeur moyenne de 4,26 %, marge incluse,
- 0,6 million d'euros au titre de la couverture de juste valeur des « swaps ».

La maturité des emprunts et des crédits-baux est de 1,83 an. Le taux moyen du financement par endettement long terme est de 3,97 %, marge incluse. Les dettes à court terme (inférieures à 1 an), soit 14,6 millions d'euros, sont composées des échéances à venir en 2014 des prêts et crédits moyen et long terme.

Les actifs immobilisés nets (actifs non courants, y compris les impôts différés) s'élèvent à 246,0 millions d'euros au 31 décembre 2013.

## Flux de trésorerie

La trésorerie de clôture s'élève à 10,5 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement avant impôt s'élève à 7,4 millions d'euros à comparer avec 17,2 millions d'euros en 2012. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du niveau d'Ebitda (Earnings before interest, taxation, depreciation and amortization) en lien avec la baisse globale de l'activité.

Le besoin en fonds de roulement est maîtrisé. Sa variation hors Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est favorable de 8,7 millions d'euros sur l'exercice.

Les impôts payés, incluant notamment la créance relative au CICE de 6,9 millions d'euros, dispositif mis en place en 2013, génère une variation défavorable du besoin de trésorerie de - 7,4 millions d'euros.

Le cumul de ces trois éléments engendre un niveau de flux de trésorerie nets générés par l'activité sur l'exercice de 8,7 millions d'euros.

Les investissements (nets de cessions) de l'exercice s'élèvent à 11,0 millions d'euros, dont 8,9 millions d'euros dédiés aux activités internet, aux systèmes d'information front et back-office et aux progiciels.

Les flux de trésorerie liés aux variations de périmètre sont principalement constitués de l'encaissement d'un produit de 10,0 millions d'euros, relatif à un complément de prix sur la vente réalisée en 2010 de la société Editions Aixoises Multimédia, société éditrice du site leboncoin.fr.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à - 13,8 millions d'euros. Ils intègrent l'ensemble des échéanciers des emprunts bancaires, des crédits-baux et des intérêts rattachés, et le remboursement des créances mobilisées. En termes de ressources, ils intègrent le préfinancement du CICE.

## Indications sur l'utilisation des instruments financiers du groupe

Les objectifs et la politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers sont présentés dans la Note 26 des annexes aux comptes consolidés.

## Gestion des risques et incertitudes auxquels est confronté le Groupe Spir Communication

Ces informations sont fournies dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (Annexe 2).

## Evolution et résultats des activités du Groupe Spir Communication en 2013

La contribution de chaque activité à l'évolution globale du chiffre d'affaires consolidé 2013 du Groupe Spir Communication est la suivante :

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>542,5</b>	<b>515,0</b>	<b>-5,1%</b>
<b>Médias Généralistes</b> TOP / Topannonces.fr	80,5	<b>68,1</b>	-15,4%
<b>Médias Thématiques Immobilier</b> Logic-Immo.com	73,2	<b>75,1</b>	2,6%
<b>Médias Thématiques Automobile</b> LaCentrale.fr / Caradisiac.com	48,2	<b>48,5</b>	0,6%
<b>Imprimerie</b> Imprimeries IPS	42,2	<b>38,4</b>	-9,0%
<b>Diffusion d'Imprimés Publicitaires</b> Adrexo / Advertising Productions	298,4	<b>284,9</b>	-4,5%

### Médias Généralistes

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	80,5	<b>68,1</b>	-15,4%
dont Presse	52,8	<b>38,3</b>	-27,5%
dont Internet	27,7	<b>29,8</b>	7,6%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	(10,7)	<b>(12,4)</b>	-15,9%

Le chiffre d'affaires de l'activité Médias Généralistes est en recul de 15,4 % en 2013. Il s'élève à 68,1 millions d'euros.

La faiblesse du marché de la publicité, la réduction de la périodicité du magazine TOP et l'arrêt de certaines publications, expliquent une baisse du chiffre d'affaires Presse de 27,5 %.

Sa composante Internet, constituée d'une large gamme de services, progresse de 7,6 %. Le développement des services internet ne compensant pas le recul du magazine, il en résulte un résultat opérationnel courant de - 12,4 millions d'euros.

## Médias Thématiques Immobilier

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	73,2	<b>75,1</b>	2,6%
dont Presse	36,1	<b>32,9</b>	-8,9%
dont Internet	37,1	<b>42,2</b>	13,7%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	7,7	<b>7,9</b>	2,6%

Le chiffre d'affaires de l'activité Médias Thématiques Immobilier affiche une croissance de 2,6 % et atteint 75,1 millions d'euros.

Sa composante Presse est en diminution de 8,9 %, tandis que sa composante Internet poursuit un développement soutenu à hauteur de 13,7 %. Dans un contexte immobilier toujours difficile, Logic-Immo.com renforce son attractivité, tant pour les annonceurs que pour les internautes.

Son résultat opérationnel courant progresse de 2,6 %. Il s'élève à 7,9 millions d'euros.

## Médias Thématiques Automobile

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	48,2	<b>48,5</b>	0,6%
dont Presse	0,7	<b>0,5</b>	-28,6%
dont Internet	47,5	<b>48,0</b>	1,1%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	18,7	<b>18,6</b>	-0,5%

Dans un marché automobile en décroissance, le site internet LaCentrale.fr consolide sa position de leader auprès des professionnels et des internautes.

Le chiffre d'affaires de l'activité Médias Thématiques Automobile atteint 48.5 millions d'euros et son résultat opérationnel est stable à 18,6 millions d'euros.

## Imprimerie

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	42,2	<b>38,4</b>	-9,0%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	(5,6)	<b>(4,2)</b>	25,0%

Le chiffre d'affaires externe des activités d'Imprimerie, impacté par le ralentissement du marché publicitaire, est en diminution de 9,0 % en 2013. Il s'élève à 38,4 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant de cette activité subit également la poursuite de la baisse des productions internes, liée à la migration des activités de Presse vers Internet conduite par le groupe. Il s'élève à - 4,2 millions d'euros, ce qui justifie les adaptations engagées en termes d'optimisation de processus et de moyens de production.

### Diffusion d'Imprimés Publicitaires

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	298,4	<b>284,9</b>	-4,5%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	(0,1)	<b>(11,5)</b>	-

Le chiffre d'affaires réalisé par l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires limite sa diminution à 4,5 % en 2013 grâce à une amélioration du marché au second semestre. Il s'élève à 284,9 millions d'euros. A ce premier effet, vient s'ajouter l'impact de l'augmentation des coûts de distribution.

Il en résulte une dégradation du résultat opérationnel courant qui affiche une perte de 11,5 millions d'euros.

### Événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice sont présentés dans la Note 27 des annexes aux comptes consolidés.

### Perspectives d'avenir

Le contexte général de la consommation et les mutations de marché en cours conduisent le Groupe Spir Communication à accélérer ses transformations, tant au niveau de ses offres commerciales, de son organisation, que de ses coûts.

### Rapport Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) 2013 du Groupe Spir Communication

Le rapport RSE 2013 du Groupe Spir Communication est annexé au présent rapport de gestion (Annexe 14). Il est également présenté sur le site internet du groupe [www.spir.fr](http://www.spir.fr) dans la rubrique « Groupe / Développement durable ».

Les informations fournies dans ce rapport ont fait l'objet d'une vérification de la société KPMG, organisme indépendant tiers, désigné par le Directeur Général, dont l'attestation est jointe au rapport RSE 2013.

### Comité d'Audit

L'exposé sur l'activité du Comité d'Audit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 figure dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe Spir Communication en annexe 2 au présent rapport.

## Evolution des activités de la société Spir Communication SA en 2013

en millions d'euros	2012	2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	8,0	<b>7,9</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	0,0	<b>(0,4)</b>
<b>Résultat financier</b>	2,0	<b>(31,0)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	(4,1)	<b>9,4</b>
<b>Impôt</b>	4,4	<b>3,7</b>
<b>Résultat net</b>	2,3	<b>(18,2)</b>

Le chiffre d'affaires qui s'élève à 7,9 millions d'euros est constitué principalement de prestations de management facturées aux filiales du Groupe.

Le résultat d'exploitation est proche de l'équilibre, compte-tenu de la refacturation à ses filiales des coûts relatifs au management portés par Spir Communication SA.

Le résultat financier se traduit par une perte de 31,0 millions d'euros. Il comprend principalement des dividendes perçus à hauteur de 10,4 millions d'euros et des provisions pour dépréciation de comptes courants de filiales déficitaires pour un montant de 41,9 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à 9,4 millions d'euros. Il intègre notamment un complément de prix de 10 millions d'euros sur la cession des titres (réalisée en 2010) de la société d'Editions Aixoises Multimédia, société éditrice du site leboncoin.fr. Ce produit avait été appréhendé en 2012 dans les comptes consolidés en application des normes en vigueur.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 3,7 millions d'euros relatif à l'intégration fiscale, le résultat net se traduit par une perte de 18,2 millions d'euros.

### Prise de participations financières

En mai 2013, la société Spir Communication a incorporé 4 049 milliers d'euros de compte courant au capital de sa filiale CIP. Le taux de participation de Spir dans CIP demeure inchangé à 100 %.

### Solde des dettes fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des échéances des dettes fournisseurs

de la société, par date d'échéance, y compris les fournisseurs qui sont des sociétés appartenant au Groupe Spir Communication, à la clôture des deux derniers exercices :

#### Au 31 décembre 2013 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2014 : 1 426 milliers d'euros,



- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2014 et le 28/02/2014 : 11 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2012 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2013 : 1,1 million d'euros,

- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2013 et le 28/02/2013 : 0.

### Activités et résultats des filiales et des participations

Les résultats sociaux des principales filiales et participations de la société Spir Communication SA sont les suivants :

en millions d'euros		Chiffre d'affaires		Résultat net	
		2012	2013	2012	2013
<b>Regicom</b>	Régie journaux gratuits	84,6	72,1	(11,8)	(16,1)
<b>Adrexo</b>	Diffusion d'imprimés publicitaires	303,5	288,6	(7,1)	(28,3)
<b>Cip</b>	Gestion administrative	19,4	22,0	(0,3)	(1,1)
<b>Imprimeries IPS</b>	Imprimerie rotativiste	79,1	65,8	(8,7)	(16,4)
<b>Concept Multimédia</b>	Edition thématiques immobiliers	75,3	78,4	4,4	2,9
<b>Car&amp;Boat Média Holding</b>	Holding	0,0	0,0	11,7	10,0
<b>Les Oiseaux</b>	Société Civile Immobilière	0,3	0,4	0,0	0,1
<b>20 Minutes France</b>	Edition de journaux d'information gratuite	58,6	51,5	0,1	(3,0)
<b>Advertising Productions</b>	Préparation, assemblage et conditionnement d'objets ou documents distribués en BAL ou en dépôts	3,3	4,7	(3,8)	(0,9)
<b>Spir Médias 1</b>	Services internet	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Spir Médias 2</b>	Services internet	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Média Courtage</b>	Courtage en ligne d'assurances	0,6	1,2	(2,8)	(2,8)
<b>Pricing</b>	Application mobile à destination des consommateurs pour faciliter leurs courses de tous les jours	0,2	0,3	(0,3)	0,3

## Actionnariat et cours de bourse

### Composition de l'actionnariat au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, la répartition du capital et des droits de vote de la société Spir Communication SA est la suivante :

en millions d'euros	Nombre d'actions au 31/12/2013	Capital au 31/12/2013	Droits de vote théoriques	Droits de vote théoriques (%)	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote exerçables en AG (%)
<b>Prépart SCS</b>	3 485 692	55,8%	6 970 984	67,1%	6 970 984	68,1%
<b>Sofiouest SA</b>	662 348	10,6%	1 324 696	12,7%	1 324 696	12,9%
<b>Total Sofiouest</b>	<b>4 148 040</b>	<b>66,4%</b>	<b>8 295 680</b>	<b>79,8%</b>	<b>8 295 680</b>	<b>81,0%</b>
<b>Public</b>	<b>1 940 797</b>	<b>31,1%</b>	<b>1 942 210</b>	<b>18,7%</b>	<b>1 942 210</b>	<b>19,0%</b>
<b>Autodétention</b>	<b>156 574</b>	<b>2,5%</b>	<b>156 574</b>	<b>1,5%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>	<b>6 245 411</b>	<b>100,0%</b>	<b>10 394 464</b>	<b>100,0%</b>	<b>10 237 890</b>	<b>100,0%</b>

Le capital social de la société est détenu par la société Sofiouest SA (RCS Rennes 549 200 509), à hauteur de 66,42 %, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la société Prépart qu'elle contrôle ; par l'actionnariat public à hauteur de 31,1 %, et 2,5 % du capital est détenu par la société elle-même.

Il est rappelé que les filiales contrôlées par Spir Communication ne détiennent aucune action de son capital social et précisé que les salariés du Groupe Spir Communication détiennent moins de 1 % du capital à travers le plan d'épargne entreprise mis en place par la société Spir Communication.

Les actions détenues par la société elle-même sont destinées à réguler le cours de l'action, octroyer des options de souscription ou d'achats d'actions (stocks options) ou des attributions gratuites d'actions (ce qui n'est pas envisagé pour le moment, s'agissant des octrois et attributions) et financer des opérations de croissance (ainsi que l'a autorisé l'Assemblée générale des actionnaires en date du 22 mai 2013).

Les informations relatives aux acquisitions d'actions en vue de consentir des options d'achat, ou encore d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou aux dirigeants figurent dans le rapport spécial en annexe au présent rapport (annexe n°9).

La société Sofiouest SA détient 79,8 % des droits de vote théoriques et 81,0 % des droits de vote nets de la société ; en conséquence la société n'est pas

susceptible de faire aisément l'objet d'une offre publique.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 29 des statuts de la société prévoient un droit de vote double des actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Au 31 décembre 2013, 4 149 053 actions à droits de vote double sont détenues par les actionnaires du groupe.

En application des dispositions de l'article 16 des statuts de la société, chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action de la société Spir Communication.

Enfin, aucune action de la société n'est privée de droits de vote (nets), à l'exception des actions autodétenues.

### Evolution du cours de bourse

Le cours a baissé de 8,2 % au cours de l'exercice, évoluant de 14,45 euros le mercredi 2 janvier 2013 à 13,26 euros le mardi 31 décembre 2013.

## Options de souscription et d'achats d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice ainsi qu'il résulte du rapport spécial en annexe au présent rapport (annexe 4).

La situation des options valides se présente ainsi au 31 décembre 2013 :

Date d'attribution et type d'options	Prix d'exercice en euros	Options valides au 31/12/2013	Augmentation de capital	Période d'exercice
<b>18/05/2006</b> Achat	122,91	<b>19 490</b>		<b>18/05/2010 au 18/05/2014</b>
<b>15/05/2007</b> Achat	105,26	<b>16 075</b>		<b>15/05/2011 au 15/05/2015</b>
<b>Total</b>		<b>35 565</b>	0	

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 22 mai 2013 a autorisé, pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de l'Assemblée, le Conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des cadres supérieurs des sociétés du groupe des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites.

Cette autorisation a été donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de consentir ces options ou attributions gratuites (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Aucune autre délégation de compétence ou de pouvoir n'a été octroyée par l'Assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital.

### Choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale de la société

Aux termes de ses délibérations en date du 3 avril 2013, le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général et a confié le 3 avril 2013 la présidence du Conseil d'administration à Monsieur Louis Echelard et la Direction Générale à Monsieur Jean-Michel Neyret, lequel a ensuite été remplacé à cette fonction par Monsieur Thierry Vallenet le 18 décembre 2013.

Cette décision de dissociation a été prise afin de permettre au Directeur Général de prendre la pleine mesure de tous les aspects stratégiques opérationnels et fonctionnels du Groupe, tout en ayant à ses côtés un Président en charge d'assurer la continuité de l'animation du Conseil et de l'Assemblée Générale des actionnaires, tout en continuant à promouvoir la gouvernance de la société.

### Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2013 par la société, les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par les sociétés qui la contrôlent au sens de ce même article, à savoir la SCS Prépart et Sofiouest SA.

La rémunération individuelle peut comprendre :

- la rémunération fixe,
- la rémunération variable annuelle (et le cas échéant pluriannuelle),
- les rémunérations exceptionnelles,
- les stock-options, actions gratuites et tout autre élément de rémunération de long terme,
- les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions,
- le régime de retraite complémentaire,
- les avantages de toute nature,
- les jetons de présence.

Il est précisé que les jetons de présence de Spir Communication sont versés avec un décalage d'un an par rapport à leur exercice d'attribution. Les jetons de présence versés par la société contrôlante sont attribués et versés la même année.

De plus, conformément au § 24.3 du Code AFEP-MEDEF de juin 2013, nous vous présentons également les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à chaque dirigeant mandataire social.

Le Guide d'application diffusé en janvier 2014 par le Haut Comité de gouvernement précise les notions de rémunérations « dues » et « attribuées » :

- une rémunération « due » est une rémunération en numéraire acquise de manière certaine tant dans son principe que dans son montant qu'elle ait ou non été versée ;
- une rémunération « attribuée » est une rémunération en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté mais dont le montant et/ou le nombre n'est pas encore acquis au moment de sa mise en place.

## Eléments de rémunération des mandataires sociaux

**Monsieur François Régis HUTIN**, Président-Directeur Général et Administrateur de Sofiouest SA, Administrateur de Spir Communication SA, Cogérant de Prépart SCS, a perçu la somme de 67 334 euros en 2013. Cette somme se compose d'une rémunération fixe versée par la société contrôlante égale à 57 334 euros et de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2013 s'élève à 10 000 euros.

**Monsieur Louis ECHELARD**, Président-Directeur Général jusqu'au 3 avril 2013 de Spir Communication SA, Président à compter du 3 avril 2013 de Spir Communication SA, Administrateur de Spir Communication SA, Président de Carboatmedia Holding SAS, Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Car&Boat Media SAS, Membre du Conseil de Surveillance de 20 Minutes France SAS, a perçu la somme de 170 000 euros en 2013. Cette somme se compose d'une rémunération fixe égale à 150 000 euros et de jetons de présence pour un montant de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2013 s'élève à 20 000 euros.

**Monsieur Philippe TOULEMONDE**, Administrateur de la Spir Communication SA, a perçu en 2013 la somme de 10 000 euros au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2013 s'élève à 15 000 euros.

**Monsieur François-Xavier HUTIN**, Administrateur de la SA SOFIOUEST, Administrateur de Spir Communication SA a perçu en 2013 la somme de 20 000 euros. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 10 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2013 s'élève à 10 000 euros.

**Monsieur Georges COUDRAY**, Vice-Président et administrateur de la SA SOFIOUEST, Représentant de la SA SOFIOUEST au Conseil d'Administration de Spir Communication SA, Administrateur de Spir Communication SA, Cogérant de la SCS PREPART, a perçu la somme de 30 000 euros en 2013. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2013 s'élève à 20 000 euros.

**Monsieur Patrice HUTIN**, Administrateur de la SA SOFIOUEST, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme 30 000 euros. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2013 s'élève à 20 000 euros.

**Monsieur Paul MUSEUX**, Administrateur de la SA SOFIOUEST, Administrateur de Spir Communication SA jusqu'au 20 décembre 2013, a perçu la somme de 20 000 euros en 2013. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 10 000 euros versés par Spir Communication SA.

**Madame Arielle DINARD**, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme de 10 000 euros en 2013 au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2013 s'élève à 15 000 euros.

**Monsieur Henri TRACOU**, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme de 10 000 euros en 2013 au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2013 s'élève à 10 000 euros.

**Monsieur Jean-Michel NEYRET**, Directeur Général de Spir Communication SA pour la période du 3 avril 2013 au 18 décembre 2013, a perçu la somme de 251 904 euros. Cette somme versée en 2013 se compose d'une rémunération fixe égale à 236 904 euros et d'une rémunération variable de 15 000 euros au titre de la période. Les sommes dues et non versées au titre de l'exercice s'élèvent à 363 000 euros.

**Monsieur Thierry VALLENET** Directeur Général Délégué de Spir Communication SA pour la période du 21 novembre 2013 au 18 décembre 2013, Directeur Général de Spir Communication SA et de CIP SAS pour la période du 18 décembre au 31 décembre 2013, n'a pas perçu de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué et ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général. Spir Communication bénéficie des services de Monsieur Thierry VALLENET au travers d'un contrat de prestations de services conclu entre les sociétés CIP et Alixio Executive Management, dans le cadre de la centralisation de l'ensemble des services support auprès de Spir Communication et des filiales du groupe par la société CIP. En contrepartie des prestations de services réalisées, la société Alixio Executive Management facture à la société CIP un montant forfaitaire mensuel de 45 000 euros HT. La somme facturée au titre de l'exercice 2013 s'élève à 73 500 euros HT dont un montant de 28 500 euros a été versé en 2013.

**Monsieur Gérard BECUE exerçait jusqu'à la date de son décès le 6 mars 2013** les mandats d'Administrateur de Spir Communication SA et d'Administrateur de Sofiouest SA. Une somme de 30 000 euros de jetons de présence a été versée en 2013 à ses ayant-droits se composant d'un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 20 000 euros versés par Spir Communication SA.

## **Mandataires sociaux**

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, est présenté en annexe au présent rapport la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux (Annexe n°7).

## **Opérations sur titres des mandataires sociaux et des dirigeants**

Toute opération d'achat, de vente, souscription ou échange d'actions réalisée par un mandataire social sur l'action Spir Communication ainsi que toute transaction opérée sur des instruments financiers qui lui est liée doit être déclarée à la société afin qu'elle puisse réaliser les formalités de déclaration auprès de l'AMF.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, aucune opération de ce type n'a été déclarée à la société.

## **Informations diverses**

### **Conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce**

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice, font l'objet d'un rapport spécial que nos commissaires aux comptes vous soumettront, lequel rapport est annexé au présent rapport (annexe 6).

### **Activité en matière de recherche et développement**

Le Groupe ne réalise pas d'opérations de cette nature qui seraient inscrites à l'actif du bilan.

## **Dépenses non déductibles fiscalement**

Au titre de l'exercice, les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 23 152 euros et ont donné lieu à une imposition de l'ordre de 7 717 euros.

Aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 du Code général des impôts n'a été opérée.

## **Injonction ou sanction pécuniaire pour pratiques anticoncurrentielles**

La société Spir Communication n'a pas fait l'objet d'une injonction ou d'une sanction pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle prononcée par l'Autorité de Contrôle.

## **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé (Annexe 11), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## **Événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice**

Les événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice sont présentés dans la Note 27 des annexes aux comptes consolidés.

## **Code de gouvernement d'entreprise**

Spir Communication se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) sous les réserves figurant dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe (Annexe 2).

## Présentation et objectifs des résolutions proposées

### Approbation des comptes annuels

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire (**première résolution**) d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui font apparaître une perte nette de 18 224 581 euros et les dépenses ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

### Quitus aux administrateurs

Il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire (**deuxième résolution**) de donner quitus de leur gestion aux administrateurs et de décharger de leurs missions les Commissaires aux Comptes de la société.

### Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en totalité au compte report à nouveau (**troisième résolution**).

### Approbation des comptes consolidés

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire (**quatrième résolution**) d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui font ressortir une perte nette de 55,6 millions d'euros.

### Conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice, font l'objet d'un rapport spécial que les Commissaires aux Comptes soumis à l'approbation des actionnaires (**cinquième résolution**).

### Nomination d'administratrices

Il est proposé à l'Assemblée générale d'élire en qualité de nouvelle administratrice Madame Christine Blanc-Patin pour une durée de six années (**sixième résolution**) dont la notice biographique figure en annexe au présent rapport (annexe 12).

Il est proposé à l'Assemblée générale d'élire en qualité de nouvelle administratrice Madame Viviane Neiter pour une durée de six années (**septième résolution**) dont la notice biographique figure en annexe au présent rapport (annexe 13).

### Fixation du montant des jetons de présence

Il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire de se prononcer sur le montant global des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration pour l'exercice en cours (**huitième résolution**).

### Rémunération des mandataires sociaux

Il est soumis au vote consultatif des actionnaires l'ensemble des éléments de rémunération de Messieurs Louis Echelard (**neuvième résolution**), Jean-Michel Neyret (**dixième résolution**) et Thierry Vallenet (**onzième résolution**).

### Autorisation d'opérer en bourse

En vue de valider les acquisitions, par la société de ses propres actions (**douzième résolution**), est joint en annexe au présent rapport (annexe 8), le rapport établi par le Conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2013.

Il est par ailleurs demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'autoriser le Conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat par la société de ses propres actions (**treizième résolution**) dont le descriptif est donné aux termes du rapport du Conseil d'administration établi à cet effet et figurant en annexe 9 du présent rapport.

#### **Autorisation de consentir des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions**

Il est demandé à l'Assemblée générale extraordinaire d'autoriser le Conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux et des cadres supérieurs des sociétés du groupe (ou de certains d'entre eux), des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions dans les termes et conditions qui sont exposés dans le rapport du Conseil d'administration établi à cet effet et figurant en annexe 10 au présent rapport (**quinzième et seizième résolutions**).

Ces autorisations seraient données pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée.

#### **Autorisation à conférer de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise**

En conséquence des autorisations visées aux quinzième et seizième résolution, il est demandé à l'Assemblée générale extraordinaire, aux seules fins de satisfaire aux obligations légales en la matière de déléguer au Conseil d'administration sa compétence, pour une durée de 26 mois, pour décider une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise de

la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138 et suivants du Code de commerce et L.3332-1 et suivants du Code du travail (**dix-septième résolution**), dans la limite de 1 % du capital à la date de la décision du Conseil d'administration.

#### **Autorisation pour la société d'annuler ses propres actions**

La **dix-huitième résolution** a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à annuler les actions propres de la société dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

#### **Pouvoirs pour les formalités**

Comme usuellement, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire (**quatorzième et dix-neuvième résolutions**) de conférer tous pouvoirs aux fins d'accomplir toutes formalités et publications nécessaires.

Le détail du texte des résolutions proposées à la présente assemblée figure en annexe au présent rapport (annexe n°1).

Le Président du Conseil d'administration

Le 16 avril 2014





Spir Communication  
Europarc de Pichaury – Bât D5  
1330 avenue Guilibert de la Lauzière  
BP 30460  
13592 Aix-en-Provence Cedex 03  
T : +33 4 42 33 65 00  
[www.spir.fr](http://www.spir.fr)

Société Anonyme au capital de 24 981 644 euros  
RCS Aix-en-Provence 317 082 675 – APE 221 C